

# Vers la création d'une zone réservée

**PROPRIÉTAIRES AVISÉS** La Municipalité entame la procédure de révision de son plan général d'affectation (PGA).



La Municipalité souhaite maintenir hors de la zone réservée le Café fédéral et la maison communale attenante, pour lesquels un projet d'aménagement est sur le point d'aboutir. **DF**

## CURTILLES

**P**ar un «Avis aux propriétaires» paru dans *La Broye* du 7 juillet dernier, la Municipalité de Curtilles les informe qu'elle lance la procédure de révision de son PGA, conformément à la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT) et aux directives cantonales s'y rapportant.

Pour mener à bien cette opération dans les meilleurs délais, précise l'avis, la Municipalité a l'intention d'établir une zone réservée, qui sera mise à l'enquête prochainement.

En charge du dossier, le syndic Eric Binggeli justifie cette démarche par la volonté de la Municipalité de maîtriser la gestion de tout projet de construction, dans la phase initiale de la procédure. Les propriétaires concernés sont en effet invités à prendre contact avec la Municipalité avant toute requête de mise à l'enquête, l'autorité se réservant le droit de refuser les projets qui seraient contraires aux planifications envisagées.

Les terrains placés dans cette zone

le seront pour une période de cinq ans, avec possibilité de prolonger la mesure de trois ans. La mise à l'enquête de la zone réservée est envisagée à la fin de l'été. La suite de la procédure prévoit le traitement des oppositions éventuelles par la Municipalité, puis décision du Conseil général.

Ensuite, les terres placées en zone réservée seront soit destinées à la construction, soit elles redeviendront des terres agricoles, selon le futur PGA. «Notre but est de tout faire, par exemple, pour que des jeunes du village qui souhaiteraient construire pour y rester, puissent encore le faire», souligne l'élu.

### Croissance sous contrôle

«Nous sommes dans une situation comparable à celle de maintes communes rurales similaires, ajoute Eric Binggeli, avec une croissance autorisée de la population de 1% par année.» En 2008, Curtilles recensait 308 habitants et nous étions 311 au 31 décembre 2015. «La progression a donc été faible, constate le syndic et nous avons même une petite

marge de manœuvre. D'une surface d'environ 22 000 m<sup>2</sup>, les terrains situés actuellement en zone constructible appartiennent à des privés, hormis le site du Café fédéral, propriété communale, pour lequel un projet d'aménagement est à l'étude.»

Eric Binggeli ajoute que la Municipalité n'envisage pas de faire figurer ce patrimoine communal en zone réservée. «Nous n'allons tout de même pas nous tirer une balle dans le pied», commente le syndic en souriant. Le projet d'aménagement du site, sur le point d'être finalisé, prévoit une transformation profonde de la pinte communale, la démolition de la maison carrée sise en bordure de la place et la construction, à sa place, d'un bâtiment communal, avec une salle polyvalente au rez-de-chaussée et des appartements à l'étage. Le but est de créer, avec le maintien du Café fédéral, un espace de sociabilité au centre du village.

Un crédit de construction sera soumis au Conseil général d'ici à la fin de l'année.

**JEAN-DANIEL FATTEBERT**